



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 26 septembre à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 septembre 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, adjoints au maire.

M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VOGLIMACCI	à	M. FILONI
Mme CORTICCHIATO	à	M. VANNUCCI
Mme FLAMENCOURT	à	M. LUCCIONI
Mme BERNARD	à	M. le maire
Mme SICHI	à	M. BALZANO
Mme NADAL	à	M. HABANI
Mme FALCHI	à	Mme FELICIAGGI
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. SBRAGGIA
M. MONDOLONI	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme ZUCCARELLI	à	M. CAU

Etaient absents :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI, adjointe au maire, M. CHAREYRE, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 26 septembre 2016

Délibération N°2016/272

Restauration église Saint Roch – Modification de la délibération n° 2015/160 : Appel au Mécénat et modification du plan de financement prévisionnel initial

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Les travaux de restauration de l'église Saint Roch ont été approuvés lors de la séance du conseil municipal du 1er juin 2015 pour un montant de 1 056 215,31 € HT avec le soutien des partenaires institutionnels.

Afin de mener à bien ses différents projets et compte tenu du contexte économique, la ville a décidé de créer une cellule du mécénat afin d'associer des mécènes aux différents projets de la Ville et plus particulièrement en l'espèce au projet de restauration de l'Eglise Saint Roch.

Selon les dispositions de la délibération n° 2016/204 du 27 juin 2016 relative au Mécénat,

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

De modifier la délibération n° 2015/160 du 1^{er} juin 2015 relative au programme de restauration de l'Eglise Saint Roch ;

D'autoriser, Monsieur le Maire à solliciter des partenaires au titre du mécénat et entreprendre les démarches utiles à la concrétisation de ce projet et signer tout document y afférent ;

D'encaisser tous les dons relatifs à cette opération de mécénat ;

De modifier le cas échéant et en fonction des dons reçus, le plan prévisionnel initial de cette opération.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 23 septembre 2016,

MODIFIE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

La délibération n° 2015/160 du 1^{er} juin 2015 relative au programme de restauration de l'Eglise Saint Roch ;

AUTORISE Monsieur le député-maire

- à solliciter des partenaires au titre du mécénat et entreprendre les démarches utiles à la concrétisation de ce projet et signer tout document y afférent ;
- D'encaisser tous les dons relatifs à cette opération de mécénat ;
- De modifier le cas échéant et en fonction des dons reçus, le plan prévisionnel initial de cette opération.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE



Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160926-2016_272-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2016

Publication : 30/09/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

